# **NEOVERIS CORSE 2019**

Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 24/05/2019

Code ISIN: FR0013414422



## **BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

#### **SOCIETE DE GESTION**

#### ACG MANAGEMENT

(SA agréée AMF n° GP 00-046) Capital : 1 567 083 € Siège social : 6, allées Turcat Méry CS 40025 - 13272 Marseille Cedex 8 RCS Marseille : 432 544 773

## **DEPOSITAIRE**

#### ODDO BHF

Capital : 70 000 000 € Siège social : 12, bd de la Madeleine 75009 Paris RCS Paris : 652 027 384 DISTRIBUTEUR / CODE: OEM901184

(cachet)

ETAT CIVIL								
M. Mme M. ou Mme (souscription conjointe)								
SOUSCRIPTEUR 1								
Nom	Prénom							
Date de naissance Lieu de naissance	Dépt	Nationalité						
SOUSCRIPTEUR 2								
Nom	Prénom							
Date de naissance Lieu de naissance	Dépt	Nationalité						
ADRESSE FISCALE								
Rue								
Code postal Ville	Pays							
ADRESSE DE CORRESPONDANCE (SI DIFFERENTE)								
Téléphone E-mail								
Autorise, la Société de Gestion à lui adresser toute		d'information, courriers aux souscripteurs en						
cours de vie du Fonds,) à l'adresse indiquée ci-de	ssus.							
ATTESTATION DE RÉSIDENCE(S) FISCALE(S)	SOUSCRIPTEUR 1	SOUSCRIPTEUR 2						
J'atteste avoir la nationalité américaine	Non	Non						
ou être citoyen américain* *Définition disponible sur notre site internet www.acg-management.fr	Oui (joindre le formulaire W9 téléchargeable sur notre site internet)	Oui (joindre le formulaire W9 téléchargeable sur notre site internet)						
	France (cocher) : Oui Ono	France (cocher) : Oui Ono						
J'atteste être résident fiscal du (ou des) pays suivant(s):	Autre pays (préciser) :	Autre pays (préciser) :						
Si vous êtes résident non français, merci de préciser votre NIF :								

## 1. SOUSCRIPTION

Déclare adhérer au Fonds d'investissement de proximité NEOVERIS CORSE 2019 (le « Fonds ») en application de l'article L.214-24-35 dernier alinéa du Code monétaire et financier et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition au siège social de la Société de Gestion.

La valeur nominale d'origine d'une part étant fixée à **100 euros** (hors droits d'entrée) et la souscription minimum étant de 10 parts, majorée des droits d'entrée (de 5% maximum net de taxe) répartis entre la Société de Gestion et les établissements distributeurs.

Déclare souscrire irrévocablement des parts du Fonds ainsi qu'il suit :

Nombre de parts souscrites	Montant du Capital initial		Montant total de la souscription
(Minimum de 10 parts)	(Nombre de parts x 100 €)		(Capital initial + droits d'entrée)
	€	€	€

Paraphe:

Inscription des titres (cocher la case correspondante) :					
O En nominatif pur, sur le registre émetteur (choix par défaut en l'absence de précisions)					
En nominatif administré, sur le compte titres (joindre un Relevé d'Identité Bancaire)					

Le montant total de la souscription sera libéré ainsi qu'il suit (cocher la case correspondante) :

Par chèque à l'ordre du FIP NEOVERIS CORSE 2019.

O Par virement bancaire sur le compte de NEOVERIS CORSE 2019 ci-dessous référencé :

FR76 4585 0000 0167 4282 0000 181 ODDOFRPP

Joindre impérativement l'ordre de virement mentionnant « NEOVERIS CORSE 2019 » et votre nom.

#### 2. DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

#### Je reconnais:

- Avoir conscience que mes avoirs seront bloqués jusqu'au 31 décembre 2027 minimum et jusqu'au 31 décembre 2029 maximum suivant la décision de la Société de Gestion ;
- Avoir compris les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi;
- Avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné préalablement à la présente souscription le questionnaire connaissance client ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme et que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds;
- Avoir souscrit en l'absence de tout conseil en investissement de la part d'ACG Management;
- Avoir souscrit en l'absence de tout démarchage pour le compte d'ACG Management. Dans le cas contraire, j'ai préalablement complété le récépissé de démarchage bancaire et financier ci-joint.

### 3. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PARTS POUR BENEFICIER DES AVANTAGES EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU (IR)

Je soussigné(e) déclare vouloir bénéficier des avantages fiscaux prévus aux articles 163 quinquies B et 199 terdecies-O A du Code général des impôts, et en conséquence :

- Ai pris note que le plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'Impôt sur le Revenu est de 10 000 € ;
- Reconnais que le bénéfice des avantages fiscaux est conditionné par le fait de ne détenir à aucun moment, seul ou avec mon conjoint, ou partenaire lié par un PACS, mes ascendants et descendants, ou par personne interposée, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds (pour le bénéfice de l'exonération d'impôt sur le revenu des plus-values réalisées), et n'avoir jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant
- M'engage à conserver mes parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la souscription ;
- Ai pris note qu'en cas de non respect de l'un des engagements ci-dessus, la réduction d'impôt ou l'avantage fiscal obtenu pourra être repris (sauf exception en cas de cession ou de rachat de parts prévu par la réglementation fiscale).

Il me sera adressé une attestation nominative du nombre de parts souscrites, à tenir à la disposition de l'administration fiscale.

## 4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Je verse un montant total de euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de euros.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,50% (TMFAM\_GD), dont les frais de commissions et de distributions (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,54% (TMFAM\_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans. »

Fait à (en deux exemplaires)

Au 31/12/2018, les taux d'investissement en titres éligibles des FIP gérés par ACG Management sont les suivants :

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 8	2009	n/a (En pré-liquidation)	n/a
Néoveris 9	2010	n/a (En pré-liquidation)	n/a
Néoveris 10	2011	n/a (En pré-liquidation)	n/a
Néoveris Outre-mer 2011	2011	n/a (En pré-liquidation)	n/a
Néoveris Santé & Bien-Être	2012	55,51%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	74,20%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-Être 2013	2013	90,01%	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	70,06%	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	100,14%	20/01/2018
Néoveris Corse 2014	2014	78,67%	30/08/2018
Néoveris Corse 2015	2015	72,27%	11/08/2019
Néoveris Avenir Economie	2015	55,07%	28/08/2019
Néoveris Corse 2016	2016	58,94%	10/06/2020
Néoveris France Croissance	2016	60,23%	18/01/2020
Néoveris Corse 2017	2017	0,00%	17/07/2021
Océanis 2017	2017	0,00%	28/08/2021
Néoveris Corse 2018	2018	0,00%	20/07/2022

Conformément à la loi Informatiques et Libertés modifiée, les informations à caractère personnel recueillies par ACG Management (6 allées Turcat Méry CS 40025 13272 Marseille Cedex 08), sont nécessaires pour traiter votre souscription. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités et dans les conditions Nom, prénom et **signature** du (ou des) (co-)souscripteur(s), obligatoirement précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

## AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2027, cette durée étant prorogeable 2 fois un an sur décision de la Société de Gestion soit jusqu'au 31 décembre 2029 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle

ci-dessous précisées.
Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion administrative, financière et commerciale de votre souscription, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, respect de toute obligation légale et réglementaire,

iutte contre le bianchiment des capitaux et le rinancement du terrorisme, respect de toute obligation legale et reigiementaire.

Ces données, destinées au personnel d'ACG Management, pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux sous-traitants et prestataires d'ACG

Management, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, ou à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Les données sont conservées durant la relation contractuelle, puis jusqu'aux termes des délais de prescription. Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07, ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande auprès de : ACG Management (6 allées Turcat Méry CS 40025 13272 Marseille Cedex 08) ou par courriel à l'adresse suivante : contact@acg-management.fr